

Les prix pour Up pro

Prix mai 2020 (*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

Up pro

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électrique et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS

	Mai 2020
NORMAL	
Prix par kWh (c€/kWh)	5,564
BIHORAIRE	Mai 2020
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	6,513
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	4,643
EXCLUSIF NUIT	Mai 2020
Prix par kWh (c€/kWh)	4,643

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS

	Mai 2020
	2,113

ABONNEMENT – REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)	16,94
--	-------

COÛTS ENERGIE VERTE (1)

	Région Bruxelles-Capitale
Coûts énergie verte (c€/kWh)	1,000

ELECTRICITE - COÛTS DE RÉSEAU: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION					TRANSPORT		SUPPLEMENTS		
	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition		Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)	
						<= 13 kVA	> 13 kVA			
	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	
Région de Bruxelles-Capitale	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	54,06	2,03	0,19261	0,31805
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	54,06	2,03	0,19261	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.

Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 et <= 6 kVA	10,08
> 6 et <= 9,6 kVA	16,20
> 9,6 et <= 13 kVA	20,28
> 13 et <= 18 kVA	30,36
> 18 et <= 36 kVA	40,44
> 36 et <= 56 kVA	81,00
> 56 kVA	131,64

GAZ - COÛTS DE RÉSEAU: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION						TRANSPORT		SUPPLEMENTS		
	T1		T2		T3		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts Fluxys (4)	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
	0 - 5 000 kWh/an	5 001 - 150 000 kWh/an	150 001 - 1 000 000 kWh/an	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel			
	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
Région de Bruxelles-Capitale	4,32	1,785	38,28	1,106	812,88	0,590	16,00	296,29	0,150	0,12073	0,07513
SIBELGA	4,32	1,785	38,28	1,106	812,88	0,590	16,00	296,29	0,150	0,12073	0,07513

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)

Calibre du compteur	(€/an)
6 ou 10 m³/heure (5)	2,76
6 ou 10 m³/heure (6)	9,48
16 m³/heure	23,16
25 m³/heure	57,12
40 m³/heure	114,24
65 m³/heure	285,48
100 m³/heure	396,96
160 m³/heure	509,88
> 160 m³/heure	736,92

(1) Prix valables pour tout contrat conclu entre le 1er mai 2020 et le 31 mai 2020 et commençant au plus tard le 30 novembre 2020.

(2) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x P_Q pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. P_Q correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

(3) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 24 avril 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL).

(4) Pas soumis à la TVA.

(5) Les coûts de réseau de transport pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,50 EUR/MWh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluxys.

(6) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

(7) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).